



## Compte rendu du conseil municipal du 12 juillet 2 012

---

**Présents :** ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D – BONVALET D – CAZENAIVE M – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL- REVEL M

**Absents excusés représentés :**

ESTEBAN P procuration à CAZENAIVE M

MARTIN R procuration à PIOCH JL

**Absente :** BERRETTE S

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 5 juin 2012 qui est voté à l'unanimité

### **I Travaux de mise en service du forage Le Falgairas : choix des entreprises**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les entreprises qui ont postulé pour la mise en service du Forage Le Falgairas et propose au conseil municipal de faire son choix.

Lot 1 : Equipement, aménagement et sécurisation des forages

Lot 2 : Réseau

Les critères pour le jugement des offres sont : 60 % pour la valeur technique – 40 % pour le prix  
La commission d'appel d'offre a retenu pour le lot 1 l'offre variante avec option 2 (isolation bâche), option 3 (chloration gazeuse), option 4 (analyseur de chlore).

Les entreprises qui ont postulé pour le lot 1 sont : Lyonnaise des eaux pour un montant de 235 894.00 € ht, SPIE/SLTPE BOISSONS : pour un montant de 353 406 € ht, TPSM/AQUADOC pour un montant de 317 184 € ht

Les entreprises qui ont postulé pour le lot 2 sont : Baldare pour un montant de 109 794.50 € ht, Lopez pour un montant de 84 299 € ht, SLTPE pour un montant de 129 407.00 € ht, SCAM TP pour un montant de 144 991.50 € ht, TPSM pour un montant de 105 137.00 € ht.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de choisir :

- pour le lot 1 : Lyonnaise des Eaux pour un montant de 235 894, 00 € ht.

- pour le lot 2 : SLTPE pour un montant de 129 407.00 € ht

Les 2 entreprises retenues ont été classées première, suite au rapport d'analyse des offres, leur prestation étant économiquement la plus avantageuse.

Vote à l'unanimité.

### **II Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes La Neffiesta**

Monsieur le Maire fait part au conseil de la demande du Comité des Fêtes *la Neffiesta* d'obtenir une subvention exceptionnelle pour l'organisation des concours de boules lors de la Fête et au 14 juillet. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas verser au comité cette subvention exceptionnelle pour les concours de boule. En effet, ces manifestations ne justifient pas un complément de subvention.

### **III Transfert des voies, des réseaux (pluvial, AEP, EU), éclairage public et espaces verts du lotissement Le Clos Saint-Alban à la commune**

Monsieur le Maire propose au conseil de transférer les voies, les réseaux (pluvial, AEP, EU), éclairage public et espaces verts du lotissement Le Clos Saint-Alban à la commune

Vote à l'unanimité.

### **IV Transfert des voies, des réseaux (pluvial, AEP, EU), éclairage public et espaces verts du lotissement Le Clos de la Matte à la commune**

Monsieur le Maire propose au conseil de transférer les voies, les réseaux (pluvial, AEP, EU), éclairage public et espaces verts du lotissement Le Clos de la Matte à la commune

Vote à l'unanimité.

### **V Question diverse : DM N° 3 COMMUNE : Règlement des actes notariés pour les plans d'alignement**

Monsieur le Maire propose au conseil de prendre une décision modificative (DM) sur le budget de la commune 2012 pour régler les actes notariés pour les plans d'alignement.

La somme de 1 000 € avait été inscrite au budget. Cette somme étant insuffisante, il convient de rajouter la somme de 4 000 € à ce compte et d'enlever 4 000 € au compte « Informatisation de la bibliothèque » qui ne se fera pas, car l'activité bibliothèque est en baisse.

Vote à l'unanimité.

## **VI Informations**

### **1° CCAS de Roujan**

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il a participé à une réunion pour signer la convention de partenariat de la commune avec le CCAS de Roujan. Les missions du CCAS sont nombreuses : comptoir alimentaire, accueil public, traitement des dossiers... Une plaquette d'information est en cours d'élaboration et sera à la disposition de la population.

### **2° Dégradations dans le village**

Monsieur le Maire dit au conseil que compte tenu des vols à l'école et des dégradations dans le village, il propose au conseil le principe d'installer des caméras extérieures sur les places publiques et parking de l'école. Pour cela, la commune pourra faire appel à un commandant de gendarmerie spécialisé qui la conseillera et la commune pourra demander des subventions à l'Etat. Monsieur le Maire demande au conseil son avis.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30